

Extrait du Procès-verbal **Assemblée générale Ordinaire**

Association Cadre de vie Frettois

En date du jeudi 23 novembre 2023 (vingt-trois novembre deux mille vingt-trois)



Dossiers en cours

AVIONS

Le projet de terminal T4 a été abandonné, cependant le trafic aérien n'a pas diminué, bien au contraire. Sur Roissy, les vols de nuit sont en hausse de 12% notamment.

Le plan de prévention du bruit adopté le 8 juin 2023 ne comporte pas d'objectif de réduction du bruit concernant les avions.

LE SIAAP

Depuis l'incendie de 2019, les problèmes continus et le PPI (Plan de particulier d'intervention) n'est pas respecté.

Octobre 2022 : 4 tonnes de biogaz relâchées dans l'atmosphère à l'usine du SIAAP Achères sans que personne n'en soit informé dans le département.

Février 2023 : 80m3 de produits chimiques destinés au SIAAP Seine-Aval répandus dans la Seine

Juin 2023 : Suite aux forts orages, une partie importante des eaux usées a été relâchée dans la Seine sans traitement. 400kg de poissons morts ont été ramassés sur la Seine.

[Intervention de la salle](#) : Le SIAAP vient de faire l'objet d'un piratage informatique.

LE FRET

Sur la ligne J des données fiables sur Cormeilles en 2022 nous permettent de vous indiquer que nous avons quotidiennement :

- **Pour le Fret : une moyenne de 13 trains et un maximum de 25 trains déjà atteint**
- **Pour les trains de voyageurs : c'est en moyenne 268 train et 314 au maximum**

Nous continuons à nous battre avec le CARF afin d'obtenir des protections pour les riverains de cette ligne sur les villes de Cormeilles, La Frette et Herblay qui sont exclues des villes ayant droits à des protections via SNCF réseau. Lors d'une réunion, il y a quelques années, notre présidente de région s'était engagée à prendre en charge ces protections si la SNCF ne le faisait pas. Nous attendons que cette promesse soit enfin tenue.

La SNCF refuse de nous protéger, la région ne tient pas son engagement et pourtant :

Un mur antibruit, attendu depuis plus de 10 ans, est en cours de construction à Fontenay-sous-Bois. Long de 515 mètres et haut d'environ 4 mètres selon les endroits, il s'étendra le long des voies ferrées, jusqu'à la limite communale avec Vincennes.

En plus du mur antibruit, les façades de certains bâtiments à Fontenay-sous-Bois et à Vincennes vont faire l'objet d'un traitement acoustique. Dans certains cas, du double vitrage voire du triple vitrage vont être installés chez les particuliers au frais des financeurs.

Au total, le coût de l'opération s'élève à 10 millions d'euros. La RATP, l'Etat et la Région Île-de-France prennent chacun en charge 25 % de l'enveloppe. La Métropole du Grand Paris et le Conseil départemental du Val-de-Marne financeront tous les deux 12,5 % du montant.

Intervention de la salle : Existe-t-il une évaluation des décibels sur les zones concernées ?
Réponse : Non

Intervention de la salle : Quelles sont les solutions envisageables ?
Réponse : Des protections anti-bruit

Intervention de la salle : Le service se dégrade de plus en plus. Les trains sont supprimés régulièrement et les usagers sont entassés dedans. La gare est souvent fermée et les machines en panne. Le fait d'avoir des quais « ouverts », des personnes alcoolisées restent sur les quais.

Réponse : Nous venons de faire partir un recours sur les problèmes de trains à la Frette et les inégalités de traitement entre notamment Herblay et la Frette.

LA LIGNE J

Suite à de multiples remontées d'informations, nous avons adressé un courrier aux directions d'Ile-de-France mobilité et Transilien, intitulé « Recours pour inégalité de traitement des usagers de la gare de La Frette-Montigny et discrimination sur le service proposé ».

Nous y interpellons ces directions (avec copie aux maires concernés, à Val Parisis, notre député et notre sénateur) sur les nuisances subies quotidiennement par les usagers (manques de régularité dans les horaires, trains bondés ...).

URBANISATION ET PROJETS EN COURS

Pour mémoire, l'une des promesses électorales de la nouvelle équipe municipale était : « L'assurance d'un urbanisme maîtrisé pour préserver le caractère résidentiel de la commune ».

Lors de son tout premier conseil municipal, la nouvelle équipe a procédé au vote suivant :

*«...Cette opération étant achevée, la convention initiale peut être modifiée pour retirer cette zone de la liste des projets initiaux, d'autre part si les secteurs de la « Mardelle » et « des Lilas » font l'objet d'une veille foncière dans la convention, **il est proposé de permettre l'intervention de l'EPFIF (Etablissement Public Foncier IDF) sur l'ensemble des zones U à vocation d'habitat de la commune.** Il convient donc de modifier les périmètres d'interventions dans la convention. Par conséquent, il est proposé de passer un avenant n°1 à la convention liant la commune à l'EPFIF.*

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'avenant n° 1 à la convention signée avec l'EPFIF correspondant à la modification relative aux périmètres d'intervention de l'EPFIF ».

En résumé, la nouvelle équipe municipale a voté à l'unanimité la possibilité de construire des immeubles partout sur la commune où l'habitat est possible, donc en lieu et place des pavillons actuels.

D'autre part, une nouvelle convention avec l'EPFIF a été actée en conseil municipal le 09/06/2023. Cette convention prévoit la construction de 500 logements sur notre village à horizon 2027 et octroi à cet organisme un budget de 7 millions d'euros pour préempter en lieu et place de notre commune les biens situés sur les zones indexées (à retrouver en fin de convention) principalement le boulevard de Pontoise, l'ensemble du quartier de la Gare et la zone située sur l'avenue des Lilas.

Il faut retenir que 6 conseillers se sont abstenus de voter en faveur de cette convention ce qui démontre le malaise qui règne au sein de cette équipe municipale.

500 nouveaux logements sur notre ville c'est un tiers de plus des logements existants à ce jour à la Frette-sur-Seine !!!

Intervention de la salle : Le maire a-t-il donné des explications concernant cette convention, sur les préemptions du quartier de la gare et les expropriations ?

Réponse : D'après le maire, ce ne sont que des propriétaires qui acceptent de vendre. Il n'y aura pas d'expropriation.

Intervention de la salle : Pour que les frettois soient au courant des projets, il faut une communication différente de la part de la mairie et bien en amont. Quand on travaille on n'a pas le temps d'aller à la mairie qui est d'ailleurs fermée le samedi.

LES PROJETS IMMOBILIERS REALISES, EN COURS, PREVUS ou REFUSÉS :

- **16, rue du Professeur Calmette - Résidence Pissaro**
Résidence intergénérationnelle : 97 logements sociaux.
Projet situé à côté des 43 logements sociaux de la résidence Alfred Le Petit.
- **La Mardelle - Résidence Desnoyer**
Construction d'un immeuble de 4 étages dans une zone anciennement verte. 45 logements sociaux prévus.(construction en cours)
- **Rue de la gare/Bd de Pontoise - La villa Daubigny**
80 logements sociaux, 34 en accession à la propriété et 3 commerces (construction en cours)
- **143 Bd de Pontoise**
Immeuble de 14 logements sociaux (travaux débutés novembre 2023)
- **109 à 113 Bd de Pontoise (à l'angle de la rue Marcelin Berthelot)**
Construction de 25 logements sociaux. Permis de construire accordé.

- **Avenue des Lilas, sur un terrain de 3 ha, en partie végétalisé, mitoyen avec la marina de Cormeilles.**

Construction d'une résidence sénior de 100 à 120 logement, de 80 à 90 logements sociaux et de 80 à 90 logements en accession à la propriété. Ce projet a fait l'objet d'une concertation publique, des études sont en cours afin de lancer vers mi-2024 la DUT (déclaration d'utilité publique).

*Intervention de la salle : Encore des arbres qui disparaissent !
Réponse : La zone est considérée, non pas comme une zone verte, mais comme une friche industrielle. Il n'y a donc pas d'obligation de végétaliser.*

- **131 à 133 Bd de Pontoise (à l'angle rue du Plateau)** – Permis de construire déposé le 2/08/23
Construction d'un immeuble de 48 logements dont 14 logements sociaux avec sortie voitures (58 place de parking) prévue rue du Plateau. Permis déposé par le promoteur sans le soutien de la Mairie et en cours d'instruction encore à ce jour en Mairie.
- **79 à 89 Bd de Pontoise** – Nouveau projet en cours d'étude par le promoteur (qui est en train de redimensionner son permis initial qui faisait le double en comprenant aussi le 91 bd de Pontoise).
- **93 à 97 Bd de Pontoise** – Permis déposé en Mairie. Permis refusé par la mairie (non conforme au PLU). Mais le promoteur attaque la mairie en justice.

En réponse à l'article publié dans la Gazette du Val d'Oise, notre Maire nous explique qu'il n'est responsable de rien, que tout est la faute de la loi SRU et qu'il subit tout comme nous l'urbanisation galopante de notre Ville depuis que nous lui avons confié les clefs de la Mairie.

Et pourtant, des solutions existent et certaines communes ont décidé de ne pas se laisser faire (Auvers-sur-Oise, Bois d'Arcy).

Nous avons fait des suggestions à la mairie : Dans le cadre de la modification du PLU pour la Zone des «LILAS» afin de rendre cette zone constructible, nous avons proposé d'en profiter pour y inscrire des modifications à la marge **pour ralentir la densification de la ville**:

- Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives de terrains
- Ø Augmenter les marges d'isolement avec recul suffisant entre voisins
- Ø Augmenter la distance minimale entre 2 propriétés
- Ø Diminuer l'emprise au sol : Actuellement de 30 % nous proposons de la passer à 25 % Exemple rue Alexandre Dumas : construction sur 149 m² de terrain
 - . Si 149 m² à 30 % cela donne une maison d'une surface de 44.70m² soit 7mx6.4
 - . Si 149m² à 25% cela donne une maison d'une surface de 37.25 m² soit 7mx5.35
- Implantation des constructions les unes par rapport aux autres sur une même propriété

Toutes nos suggestions ont été déboutées !

Le maire a indiqué que le PLU actuellement en vigueur sur la Frette datant de 2012, est très permissif mais qu'il ne souhaite pas le modifier pour les raisons suivantes : Avec l'arrivée de la *SDRIF-E* (nouveau schéma directeur environnemental IDF), la ville sera obligée de refaire son PLU pour y inclure de nouvelles obligations.

Par ailleurs, La [loi "Climat et résilience" du 22 août 2021](#) a posé un objectif de **zéro artificialisation nette (ZAN) à l'horizon de 2050**. Et un premier objectif intermédiaire de réduction par deux de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2030 par rapport à la consommation mesurée entre 2011 et 2020.

Comment concilier ces deux lois SRU et « Climat et résilience » une aberration de superposition, difficile à appliquer simultanément dans la majorité des villes, sauf en construisant en hauteur. Saisissons nos politiques, nos maires et nos élus pour qu'ils nous défendent.

PLAN DE CIRCULATION ET TRANSIT DES CAMIONS

Le nouveau plan de circulation provoque des embouteillages monstres et un tollé des Frettois. Notre sondage auprès de 475 Frettois démontre que 80% des répondants au 31/03/2023 étaient CONTRE.

La mairie nous a répondu que 475 répondants, ce n'était pas significatif.

Pourtant quelques temps après dans La Frette Magazine, il était indiqué :

« En outre, nous réaliserons dans les prochains mois de nouveaux aménagements pour réduire la vitesse sur les voies à sens unique. Dans le cadre du plan vélo en cours d'élaboration, nous prévoyons également la création de pistes cyclables.

Enfin, quelques ajustements seront également opérés pour supprimer des "stop" inutiles et modifier la signalisation horizontale et verticale »

Intervention de la salle : Depuis ce plan, la rue Pasteur est devenue invivable : embouteillages, bruits, pollution, sans compter les camions.

Réponse : La police municipale verbalise les camions. Ils vont tous à la marina.

Par ailleurs,

- Il a été signalé à la mairie, qu'au niveau du croisement de la rue de la Frette et de la nationale, il n'est nullement indiqué que l'accès est interdit au plus de 3T5 à partir de la rue Pasteur (continuité sur la Frette).
Les camions se retrouvent alors devant le panneau interdit au plus de 3T5 au niveau du cimetière, sans avoir la possibilité de rebrousser chemin.
- Nous avons transmis à la mairie en mai 2023, une liste des anomalies d'affichage relevées suite à la mise en place de ce plan de circulation (panneaux toujours manquants)
- Lors de la mise en place du plan de circulation, il était prévu des aménagements qui ne sont pas encore en place : suppression du stationnement alterné dans certaines rues, ralentisseurs...
- La mairie de la Frette travaille actuellement sur un plan de circulation vélo qui sera proposé après concertation avec les villes limitrophes.

ARCHIVES ET HISTOIRE DE LA FRETTE

Grâce à Colette Hourseau, nous avons récupéré les archives de Jean Hourseau. D'autres Frettois nous ont également donné leurs archives.

Nous avons énormément de documents à traiter et nous avons toujours besoin de bonnes volontés pour nous aider !

ANIMAUX LA FRETTE

Nous organisons des actions (brocantes, vide maison, Noël des animaux...) pour réunir des fonds au bénéfice d'associations de protection animale. Même si « animaux-La-Frette » est une branche de Cadre de vie frettois, toutes nos actions s'autofinancent et n'entrent pas dans le budget de Cadre de Vie.

Cette année, la mairie n'organisant pas de marché de Noël et ne souhaitant la présence d'aucun autre stand que celui d'Arts et Fêtes lors des festivités organisées au centre gare, le **magasin « La Vie Claire »** nous a gentiment proposé de nous installer devant son magasin.



Nous serons donc présents **pour vendre des objets artisanaux et des cadeaux à petits prix, et pour collecter du matériel pour**

**Le Noël des animaux
le 16 décembre de 10h à 18h,
devant le magasin La Vie Claire**

**en partenariat avec l'Ecole du chat libre du Parisis
et l'association pour les chiens « Madascota ».**

L'occasion de faire plaisir et de se faire plaisir !